



LA MINISTRE

001582  
N° /MFPMA/DGFP/DC/sa

Abidjan, le 07 JUL 2021

## LA MINISTRE DE LA FONCTION PUBLIQUE ET DE LA MODERNISATION DE L'ADMINISTRATION COMMUNIQUE

Il est ouvert, au titre de l'année 2021, des **concours professionnels exceptionnels** d'accès aux emplois ci-après, dans la limite du nombre de postes budgétisés :

CONCOURS	GRADE	POSTES BUDGETAIRES
Administrateur Civil	A4	15
Administrateur des Affaires Maritimes et Portuaires	A4	03
Administrateur des Services Financiers : Commerce	A4	03
Administrateur des Services Financiers : Finances Générales	A4	10
Administrateur des Services Financiers : Impôts	A4	10
Administrateur des Services Financiers : Trésor	A4	10
Administrateur du Travail et des Lois Sociales	A4	05

Peuvent faire acte de candidature :

- les Attachés Administratifs et les Attachés de Direction (pour le concours d'Administrateur Civil), Officiers des Affaires Maritimes et Portuaires, Inspecteurs du Commerce, Attachés des Finances, Inspecteurs des Impôts, Inspecteurs du Trésor, Attachés du Travail et des Affaires Sociales, **justifiant d'au moins un (01) an d'ancienneté dans les fonctions de Sous-directeurs ou Assimilés au 31 décembre 2020 ;**
- les Attachés Administratifs et les Attachés de Direction (pour le concours d'Administrateur Civil), Officiers des Affaires Maritimes et Portuaires, Inspecteurs du Commerce, Attachés des Finances, Inspecteurs des Impôts, Inspecteurs du Trésor, Attachés du Travail et des Affaires Sociales, **justifiant d'au moins un (01) an d'ancienneté dans les fonctions de Chefs de Service ou Chargé d'Etudes au 31 décembre 2020 et titulaires au moins du Brevet du Cycle Moyen Supérieur de l'Ecole Nationale d'Administration (ENA) ou au moins d'une Maîtrise ou de tout autre diplôme admis en équivalence ;**
- les fonctionnaires de grade A3, soumis au statut général de la Fonction Publique, non issus du secteur Education/Formation, titulaires au moins du Diplôme du Cycle Supérieur des auditeurs libres délivré par l'Ecole Nationale d'Administration (ENA), **justifiant d'au moins un (01) an d'ancienneté dans les fonctions de Sous-directeur de l'Administration Centrale ou Assimilés, de Chef de Service ou de Chargé d'Etudes au 31 décembre 2020.**

Les candidats doivent être âgés de **cinquante-sept (57) ans** au plus et totaliser au moins **cinq (05) ans d'ancienneté dans le grade A3** au **31 décembre 2020**.

Les inscriptions sont reçues en ligne sur le site internet du Ministère de la Fonction Publique et de la Modernisation de l'Administration, [www.fonctionpublique.gouv.ci](http://www.fonctionpublique.gouv.ci), du **lundi 21 juin au vendredi 23 juillet 2021**.

Le dépôt des dossiers de candidature s'effectuera dans les Directions Régionales de la Fonction Publique de : **ABIDJAN, ABENGOUROU, BONDOUKOU, BOUAKE, DALOA, GAGNOA, KORHOGO, MAN, SAN-PEDRO et YAMOOUSSOUKRO** aux dates qui seront indiquées sur le site internet du Ministère de la Fonction Publique et de la Modernisation de l'Administration, [www.fonctionpublique.gouv.ci](http://www.fonctionpublique.gouv.ci), lors de l'inscription en ligne.

Le dossier de candidature devra comprendre les pièces suivantes :

- une copie de la fiche de candidature à renseigner et à imprimer en ligne sur le site internet du Ministère de la Fonction Publique et de la Modernisation de l'Administration : [www.fonctionpublique.gouv.ci](http://www.fonctionpublique.gouv.ci) ;
- une copie de l'acte de nomination, de promotion ou de titularisation du candidat ;
- une copie du certificat de première prise de service ou du certificat de prise de service dans le nouvel emploi en cas de promotion ;
- une copie de l'attestation de non sanction disciplinaire **de l'année 2021** ;
- l'attestation de présence au poste **de l'année 2021** signée par le supérieur hiérarchique du candidat ;
- **l'acte de nomination dans les fonctions de Sous-Directeur ou Assimilés, Chef de Service ou Chargé d'Etudes** ;
- **la photocopie légalisée du Brevet du Cycle Moyen Supérieur de l'Ecole Nationale d'Administration (ENA) ou de la Maîtrise ou de tout autre diplôme admis en équivalence pour les Chefs de Service ou Chargés d'Etudes** ;
- un curriculum vitae certifié sincère ;
- la quittance du paiement des droits d'inscription au concours fixés à vingt-trois mille cinq-cents **(23.500) F CFA** ;
- un arrêté de changement de nom (pour les femmes mariées) ;
- un reçu des photos d'identité numériques à prendre sur le site du dépôt des dossiers de candidature au coût de deux mille **(2.000) F CFA** ;
- une enveloppe timbrée au format A5 pour l'expédition des dossiers en cas de non admission au concours à retirer à la Poste de Côte d'Ivoire ;
- une pochette de candidature, spécifiant le type et la nature du concours d'un montant de trois mille **(3.000) F CFA**, à retirer et à renseigner au moment du dépôt des dossiers.

Le concours portera sur les épreuves suivantes :

EMPLOI	MATIERES	DUREE	COEFFICIENT
Administrateur Civil	- Rédaction Administrative	01H	3
	- Finances Publiques		2
	- Management des Organisations		2
Administrateur des Affaires Maritimes et Portuaires	- Rédaction Administrative	01H	3
	- Spécialité	01H	3
	- Management des Organisations		2
Administrateur du Travail et des Lois Sociales	- Rédaction Administrative	01H	3
	- Spécialité (Législation du Travail)		3
	- Management des Organisations		2
Administrateur des Services Financiers (Finances Générales, Trésor, Impôts, Commerce)	- Rédaction Administrative		3
	- Spécialité		3
	- Management des Organisations		2

Les dates de composition sont communiquées par voie de presse et sur le site internet du Ministère de la Fonction Publique et de la Modernisation de l'Administration [www.fonctionpublique.gouv.ci](http://www.fonctionpublique.gouv.ci).

La publication des résultats est faite sur le site internet du Ministère de la Fonction Publique et de la Modernisation de l'Administration [www.fonctionpublique.gouv.ci](http://www.fonctionpublique.gouv.ci).

**Références** : 1- article 3 et suivants du décret n°93-607 du 02 Juillet 1993 portant modalités communes d'application du statut général de la Fonction Publique ;

2- annexe du décret n°2020-532 du 24 juin 2020 modifiant et complétant l'annexe du décret n°2015-432 du 10 juin 2015 portant classification des grades et emplois dans l'Administration de l'Etat et dans les Etablissements Publics Nationaux, tel que modifié et complété par le décret n°2016-1141 du 21 décembre 2016.



Anne Désirée OULOTO